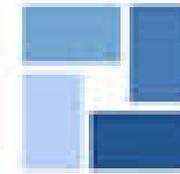


Thinking Culture



Pensons Culture



CANADIAN CONFERENCE
OF THE ARTS

CONFÉRENCE CANADIENNE
DES ARTS



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

*Where is the Canadian publishing
industry going?
Où s'en va l'industrie de l'édition
canadienne?*

November 17/17 novembre 2011

L'édition au Québec

- Rapide portrait
- Différences entre les marchés francophone et anglophone
- Défis
- Impacts du livre numérique
- Propriété étrangère
- Loi sur le droit d'auteur

Un secteur florissant

- SODEC 2009 : le livre, un des domaines les plus dynamiques des domaines culturels
- Ventes de livres au Québec = 792 millions \$
= 5 fois les ventes de billets de cinéma
= 4 fois les billets de spectacle
- Professionnels de l'écriture au Québec : 4 300 dont 1 040 écrivains (2003)
- Production annuelle de titres québécois : 6 737 (2008) – vs 25 000 titres européens en langue française

Un secteur florissant

- **Éditeurs:** ± 300 (160 accrédités)
- **Distributeurs :** 40 (2004)
- **Librairies:** ± 380 (211 accréditées)
- **Marché hors Québec** \$ 74 M (2007)
- **Au Québec, part de marché des éditeurs québécois:** 51 % (2007)
 - **Littérature générale:** 40 %
 - **Livre scolaire:** 93 %

Différences entre les marchés francophone et anglophone

- Langue et position de minoritaire dans le bassin anglo-saxon
- Loi 51 (1981) : encadrement législatif protectionniste = » assure un nombre plus grand de vendeurs indépendants
 - libraires agréées doivent tenir en inventaire une majorité de livres francophones, ce qui les fragilise dans une certaine mesure
 - Les institutions publiques doivent s'approvisionner auprès de vendeurs contrôlé par des intérêts canadiens opérant au Québec
- Réseau de distribution régional plus développé
- Part de marché du livre québécois : 40 % (15% années '70)

Défis

- Lois protègent mais les lois du marché rattrapent le secteur
- Se maintenir face au dumping français
- Vive compétition avec les détaillants non-traditionnels – campagne prix unique (10% après 9 mois (OCDE – anglos, France = 10% après un an)
- 20% nouveautés mais manque de place pour offrir 40%
- Ventes internet : affectent surtout les régions – débuts de site web +entrepôts communs
- Marge de profits minces car beaucoup de joueurs (+40 distributeurs) – manque de capital pour consolidation

Impacts du livre numérique

- Peu de sources de données (Observatoire ne couvre que l'édition papier)
- BookNet « guesstimation » Canada anglais 10-15%, bientôt 20% - Autres sources 4-5%
- Lente pénétration pour commencer mais en rapide accélération
- Sciences humaines, maintenant romans
- Depuis 2008, agrégateur livres numériques ANEL : 7000 titres, 111 éditeurs, 67000 ventes à ce jour

Impacts du livre numérique

- Modèles d'affaires en transition, guidé par loi 51
- Prêt de livre électronique, chrono-dégradable.
- Partage actuel du revenu : 10% auteur, 32% éditeur, 15-18% distributeur, 40 % libraire diffuseur, éditeur 32%
- Débat sur le prix : frais d'imprimerie = 12% du coût de fabrication, processus d'édition électronique très élaboré
- Éditeur le plus à risque, libraire le moins payé

Propriété étrangère:

- Un des piliers traditionnels de la politique culturelle: propriété et contrôle effectif des entreprises culturelles
- Les éditeurs canadiens/qubécois publient plus de livres canadiens/qubécois
- Nécessaire de préserver la capacité d'appuyer la production et la distribution d'oeuvres de nos auteurs

Propriété étrangère

- Négociations Canada/UE : le marché de détail visé
- Unanimité Canada anglais, Canada français –
 - Loi 51 a réglé les choses au Québec (édition, distribution, vente au détail)
 - Conflits fédéral vs provincial re protectionnisme?
- donner des dents à la loi actuelle sur les investissements, maintenir contrôle et surveillance au-delà du 5 ans.
- A-t-on vraiment besoin d'investisseurs étrangers? Qui dit que l'argent n'est pas disponible ici? Besoin d'assouplir les règles domestiques?

Impacts possibles du projet de loi C-11 (droit d'auteur)

- Nombreuses nouvelles exemptions pour l'éducation
- Surtout, élargissement de l'exemption au chapitre de l'utilisation équitable
- Copies pour des fins 'privées' plutôt que 'personnelles'
- Pourrait violer les traités internationaux
- Utilisation équitable : pertes estimées à 42 millions \$ pour l'ensemble du pays